

## ANALYSE DES BARRIERES

<b>BARRIERES DE PREVENTION</b>		<i>Contribution relative</i>
<i>Démarche diagnostique du médecin traitant justifiée compte-tenu de la pathologie du patient</i>	<i>-OUI le patient a été rapidement adressé à un dermatologue</i>	
<i>Information donnée au patient lors de la consultation sur le risque éventuellement cancéreux de la lésion</i>	<i>- A priori, NON</i>	<i>Importante</i>
<i>Courrier adressé au patient par le médecin traitant dès la réception du compte-rendu de l'anatomo-pathologiste, pour que le patient reprenne un rendez-vous de consultation afin d'être informé des résultats de la biopsie et de la nécessité de poursuivre la prise en charge</i>	<i>- NON,</i>	<b><i>Majeure</i></b>
<b>BARRIERES DE RECUPERATION</b>		
<i>Démarche du patient pour connaître les résultats de la biopsie qu'il avait subie</i>	<i>-OUI, mais plus de 6 mois après les faits et uniquement en consultant le dermatologue dont la réponse , " si je n'ai rien reçu, c'est que vous n'avez rien "(!!!), ne pouvait que conforter le patient dans son peu d'empressement à connaître les résultats de la biopsie</i>	<i>Importante</i>
<b>BARRIERE D'ATTENUATION</b>		
<i>Prise en charge en service spécialisé compte-tenu de la pathologie du patient</i>	<i>OUI, mais un retard de 2 ans (dont au moins 1 an imputable au patient) et ,en raison de la survenue d'une métastase du mélanome initial</i>	<i>-Aggravation vraisemblablement du pronostic et des séquelles</i>